

A PROPOS DE NOS PROVINCES DE SAVOIE

Jusqu'à la fin du Moyen-Age, la notion d'Etat dans son entité territoriale propre ou son espace homogène n'est pas très bien définie. Héritiers du Grand Empire Romain, ce sont plutôt de grandes propriétés issues de ces "fundis" qui au fil du temps prenaient des titres de comtés, baronnies, châtelainies, gérés par de puissantes familles qui ont émergé souvent à la suite de conflits ou qui imposèrent leur hégémonie d'une façon ou d'une autre. Parfois, ces grandes propriétés sont enclavées dans d'autres domaines et on les appelle mandements. Ces terres administrées par des châtelains, métrals ou des vidomes, sont connues sous le terme de châtelainies. Celles-ci à l'occasion se vendaient, s'échangeaient avec les habitants et le cheptel qui les composaient, et ceux-là passaient sous l'autorité de tel ou tel prince.

En Savoie, l'idée de domaine unifié se structure surtout à partir du traité de Paris en 1355 lorsque le Faucigny fut racheté par Amédée VI, comte de Savoie, au roi de France Jean le Bon.

Il faudra attendre le 17ème et le 18ème siècles, pour arriver à une réalité concrète de la notion d'Etat et de le structurer dans une administration très minutieuse.

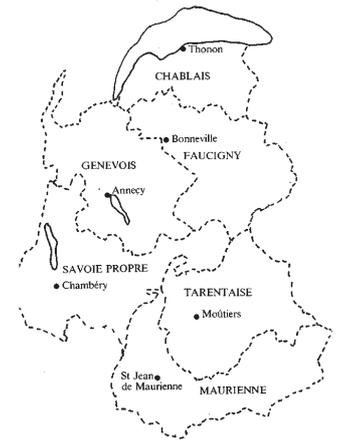
Victor-Amédée II par ses royales constitutions, organisa les états de Savoie en six provinces : Chablais, Genevois, Faucigny, Savoie propre, Tarentaise et Maurienne. A la tête de chaque province, un intendant nommé par le roi représentait officiellement celui-ci.

Le découpage de ces provinces ne correspondait pas exactement avec le contour des anciens comtés ou baronnies. C'est ainsi que Saint-Pierre-de-Rumilly et Saint-Laurent qui faisaient partie de l'ancien comté de Genève (avant 1410) se trouvaient dans la province de Faucigny.

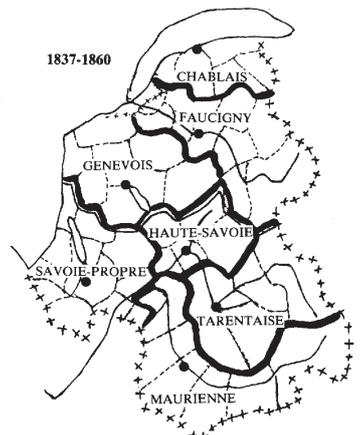
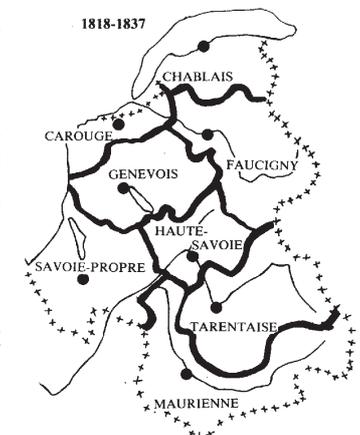
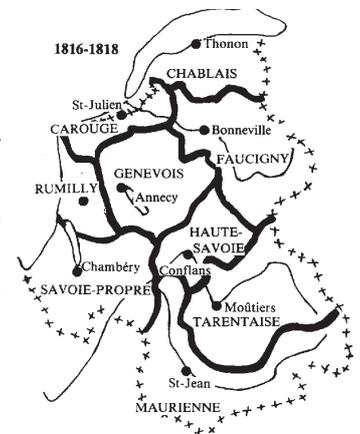
La Révolution Française, importée en Savoie en 1792, amena une nouvelle administration avec l'aménagement d'un département dénommé Mont-Blanc qui recouvrait l'ensemble du territoire avec Chambéry pour préfecture. A partir de 1798, ce département fut coupé en deux ; l'autre moitié s'appelait département du Léman avec Genève comme préfecture. Notons que le Mont-Blanc se trouvait dans ce département du Léman.

En 1815, au lendemain du désastre napoléonien, les nouveaux souverains Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix rétabliront, non seulement les anciennes provinces définies par Victor-Amédée II, mais trois supplémentaires furent créées de 1818 à 1837, puis de 1837 à 1860.

L'annexion de la Savoie à la France dans le courant de l'année 1860, fut pour la Savoie, un changement radical puisque désormais, il y a une Haute-Savoie et une Savoie. Le jeu des administrations séparées a consommé la rupture du pays et la division des Savoyards.



Au 18ème siècle



0 50 km limites des provinces mandements divisions

PERCEPTION de LA ROCHE.		PROVINCE DU FAUCIGNY.	
COMMUNE DE ST-LAURENT		AVIS	
N° 1407		Pour le paiement des Contributions directes de l'année 1849.	
Le Percipteur du Mandement de LA ROCHE prévient			
M. Roy Claude Le Parc			
domicilié à <i>Châtillon</i> qu'il se trouve inscrit sur les rôles des contributions de l'année 1849 de la commune de St-Laurent pour les sommes ci-après, savoir:			
Articles des Rôles.	Avertissement	Livres.	Cent.
	Contribution personnelle et mobilière	1	05
	Contribution foncière en principal, centimes supplémentaires et de subside, et remise du Percipteur	1	3
	Imposition provinciale		
	Imposition locale		
TOTAL		1	08

A quand une unité retrouvée ?

L'Étincelle du Volcan